

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du 23 novembre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Catherine CUINET. Mme Sandrine DARTEVELLE est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents.

Intervention de M. Michel RENAUD sur le rassemblement des 2CV en 2018 qui aura lieu chemin des Crêtets. Des branchements sur les réseaux eau potable et eaux usées sont demandés.

Le conseil débute à 21h00 par la lecture du compte-rendu de la séance du 19 octobre 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération modificative concernant la carrière des agents communaux. Pour : 9/9

Délibérations :

1/ avenant bail du Syndicat du Marais de Saône

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter le loyer du Syndicat du Marais de Saône à 500 € hors charges par mois durant les travaux de rénovation de ses bureaux
pour : 9 contre : 0 abstention : 0

2/ Assainissement : demande de subvention pour le raccordement au réseau du SYTTEAU

Le Conseil Municipal adopte le projet de raccordement au réseau du SYTTEAU, sollicite l'aide de l'Agence de l'eau et du département et autorise le département à percevoir et à verser pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'agence de l'eau, et s'engage le cas échéant à rembourser au département la subvention de l'agence perçue en cas de non-respect de ses obligations. Par ailleurs, le Conseil Municipal s'engage à réaliser l'opération d'assainissement collectif selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement de Franche-Comté et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

3/ adhésion au SYTTEAU

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au SYTTEAU et nomme comme délégués titulaires Messieurs Aimé Barthod-Malat et Christian Pascal et comme suppléants, Messieurs Didier Bertoletti et Christophe Caverot.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

4/ taxes assainissement 2017

Madame le Maire rappelle les taxes 2016. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes fixées comme suit :

Part fixe par logement : 27 €

Part variable 0.76 € / m³

Branchement au réseau : 1600 €

Pour information, la part à reverser en 2017 à l'agence de l'eau sera de 0.155 € / m³

pour : 8 contre : 0 abstention : 1

5/ mise à disposition d'un agent technique

Vu la mise à disposition de personnel approuvée par délibération en date du 29 juin 2016 entre la commune de La Vèze et le Syndicat du Plateau.

Vu les délibérations du Syndicat du Marais de Saône et du Syndicat du Plateau des 24 octobre 2016 et 7 novembre 2016 décidant de renouveler le contrat CUI-CAE et la convention de mise à disposition pour une durée d'un an à compter du 10 novembre 2016, Mme le Maire propose d'approuver la reconduction de ce service de mise à disposition et souhaite bénéficier de cet agent pour une durée de 190 heures pour la période du 10 novembre 2016 au 9 novembre 2017.

Les heures facturées seront calculées en fonction des heures réellement effectuées. Le montant sera reversé au Syndicat du Marais par l'intermédiaire du Syndicat du Plateau qui le répercutera sur les tableaux annuels.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal confirme son souhait de bénéficier de la mise à disposition de l'agent technique pour une durée de 190 heures pour la période du 10 novembre 2016 au 9 novembre 2017 et donne pouvoir au Syndicat du Plateau pour servir d'intermédiaire entre la Commune et le Syndicat du Marais pour la gestion financière.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

6/ bois : mise à l'affouage d'un chêne

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre à l'affouage par tirage au sort, un chêne au prix de 6.50 € le stère. Les modalités d'inscriptions seront définies plus tard.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

7/ taxe aménagement 2017

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de laisser la taxe d'aménagement à 4 % pour l'année 2017.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

8/ atelier communal

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le projet de construction de l'atelier communal rue des Tourbières et autorise Madame le Maire à signer les devis :

-de M. Cédric Lindecker, dessinateur- projeteur pour la mission avant-projet (2000 € TTC)

-de M. Claude Debois, architecte (2389.82 € TTC)

pour : 7 contre : 0 abstention : 2

9/ détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Maire rappelle la délibération n° 7 du 28 avril 2011 adoptant la proposition de fixer le taux à 100 % pour tous les grades présents dans la collectivité. Cette proposition étant trop restrictive, il convient de délibérer à nouveau. Vu l'avis favorable du comité technique du 8 novembre 2016, le Conseil Municipal décide d'appliquer le ratio de 100 % pour tous les grades.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

INFORMATIONS

Compte-rendu de la commission de travaux :

- un point est fait sur l'avancement des travaux de réfection de l'ancien groupe scolaire
- projet à l'étude d'un abribus avec l'école de Mouchard
- le diagnostic des réseaux d'eaux usées est en cours

-collecte des ordures ménagères : étude des points accidentogènes en cours

A la demande du SDIS, un inventaire des bouches à incendie est fait, il est prévu d'en ajouter sur le territoire de la commune

Des panneaux de voirie seront installés place de la Mairie et rue de l'Ecole

SIVU-SAGES : les cages de football situées derrière la mairie vont être changées

Bibliothèque Municipale : installation du wifi

SIFAL : compte-rendu de la réunion du 8/11 sur l'avant-projet de l'extension de l'école de Fontain.

Vu pour être affiché le 24 novembre 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

(Sceau de la mairie)



(Signature)

